

BULLETIN POLITIQUE FRANCE – TURQUIE

AVRIL - MAI 2014



**redefining / standards**

MÉCÈNE PRINCIPAL DE L'INSTITUT DU BOSPHORE

## SOMMAIRE

<b>PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE</b> .....	<b>3</b>
Communiqué de presse : « Tragédie en Turquie » – 14 mai.....	3
Questions/réponses au sujet du génocide arménien lors du déplacement de M. François Hollande, président de la république française en République d'Arménie – 13 mai .....	3
Extraits de la conférence de presse conjointe de M. François Hollande, président de la république française avec son homologue arménien Serge Sarkissian à Erevan – 13 mai.....	4
Extraits du discours de M. François Hollande, Président de la république française, lors de la cérémonie de commémoration du génocide arménien – 24 avril.....	5
<b>ASSEMBLEE NATIONALE</b> .....	<b>6</b>
<b>Questions au gouvernement</b> .....	<b>6</b>
Question de M. Pierre Lequiller (UMP) : « Politique migratoire de l'Europe » & Réponse de M. Harlem Désir, secrétaire d'État chargé des affaires européennes – 21 mai.....	6
Question écrite de Mme Valérie Boyer (UMP) « Syrie : rébellion intérieure, interventions turques, attitude de la France » – 8 avril & Réponse du Ministère des affaires étrangères – 13 mai .....	6
Question de Philippe Meunier (UMP) & Réponse de M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères et du développement international lors de la séance sur la situation en Syrie – 30 avril .....	7
<b>Commission des affaires étrangères</b> .....	<b>8</b>
Extraits des interventions de Mme Elisabeth Guigou (SRC), Présidente Commission des affaires étrangères, M. Ahmet Insel, économiste et politologue et de M. Didier Billion, directeur-adjoint de l'IRIS lors de la table ronde sur la Turquie – 16 Mai .....	8
<b>SENAT</b> .....	<b>9</b>
<b>Questions au gouvernement</b> .....	<b>9</b>
Question de Mme Éliane Assassi (Groupe CRC) : « l'exécution de trois militantes kurdes dans les locaux de leur organisation parisienne » & Réponse de Mme Christiane Taubira, garde des sceaux, ministre de la justice – 29 avril .....	9
Question de M. Hervé Marseille (UDI-UC) : « Pénalisation de la négation des génocides » & Réponse de M. Harlem Désir, secrétaire d'État auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé des affaires européennes – 15 avril .....	10
<b>AMBASSADE DE FRANCE EN TURQUIE</b> .....	<b>11</b>
Visite en Turquie des présidents des groupes d'amitié du Sénat et de l'Assemblée nationale, 15-18 avril.....	11
<b>DECLARATIONS POLITIQUES</b> .....	<b>11</b>
Déclarations des partis et personnalités français sur la Turquie à l'occasion des élections européennes.....	11

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

### Communiqué de presse : « Tragédie en Turquie » – 14 mai

« Le Président de la République a appris avec consternation la mort de plus de 200 mineurs après une explosion dans une mine de charbon dans le district de Soma, dans la province de Manisa en Turquie. C'est une tragédie qui suscite une grande émotion.

Il a exprimé au Premier ministre ERDOGAN tout le soutien et la solidarité de la France à l'égard de la Turquie dans cette épreuve.

Il a proposé à la Turquie de mettre à sa disposition toute assistance dont elle aurait besoin pour porter secours aux survivants. »

### Questions/réponses au sujet du génocide arménien lors du déplacement de M. François Hollande, président de la république française en République d'Arménie – 13 mai

« **LE PRESIDENT** - Quand j'ai été premier secrétaire du parti socialiste, j'ai été sensible à cette cause. Parce qu'elle était d'abord portée par des amis que je considérais comme exprimant là une revendication à la suite d'une tragédie. Ensuite parce qu'elle était une continuité : de Jaurès à aujourd'hui, le mouvement socialiste, dans lequel je m'inscrivais et m'inscris toujours, avait toujours voulu défendre les Arméniens qui avaient été punis pour la simple raison qu'ils étaient Arméniens, pourchassés, massacrés.

Et puis je me suis investi comme parlementaire dans la reconnaissance du génocide avec beaucoup de députés à l'époque qui, là aussi, au-delà même de leur lieu d'élection, considéraient qu'il y avait une cause à défendre et que la République s'honorerait à reconnaître le génocide, ce qui fut fait.

Il n'y a pas de raison électorale dans ma démarche, ni lorsque j'étais parlementaire, ni aujourd'hui pour je ne sais quelle comptabilité de Français d'origine arménienne. Il ne s'agit pas de cela.

En défendant la reconnaissance du génocide, à cette époque, en 2001, cela n'était déjà pas facile, parce qu'il y avait des interrogations, des oppositions, des craintes même par rapport à des lois mémorielles. Il s'agissait de défendre tous les peuples opprimés, tous ceux qui pouvaient à un moment ou à un autre être menacés dans leur existence. Nous avions à l'esprit ce qui s'était produit au Rwanda et, hélas, nous avions aussi la crainte que d'autres peuples puissent se trouver également soumis à des répressions abjectes. Voilà pourquoi je me suis engagé autour de cette cause mais, en même temps, avec toujours le respect.

Comme vous l'avez noté, je suis allé en Turquie au mois de janvier pour faire comprendre qu'elle était notre démarche et aussi pour dire au peuple turc combien nous ne lui faisons porter aucune responsabilité. Aujourd'hui, cela n'aurait aucun sens. Et c'est la raison pour laquelle je pense que nous pouvons avoir une démarche de rassemblement, de réconciliation.

**QUESTION** - C'est important de revenir ici pour le centenaire ?

**LE PRESIDENT** – Oui, parce que, dès lors que la France, la République française a reconnu le génocide en 2001, il était légitime que le Président de la République française soit présent à Erevan pour célébrer, commémorer cette tragédie qu'a été le génocide.

**QUESTION** - Vous allez attendre la Cour des droits de l'homme pour votre souhait de refaire un projet de loi ?

**LE PRESIDENT** – Moi, je ne veux pas engager la République sur un texte qui n'aurait pas ensuite la confirmation par le Conseil constitutionnel de, justement, son caractère constitutionnel. Il y a déjà eu une tentative qui a échoué. Donc il nous faut prendre toutes les précautions et, pour l'instant, nous ne sommes pas en état de présenter un texte qui pourrait passer cette étape-là, indispensable, de ce contrôle de constitutionnalité. Donc, il y a une étape intermédiaire qui est celle de la Cour européenne des droits de l'Homme et, pour l'instant, nous en sommes là.

**QUESTION** - Monsieur Hollande, vous avez dit que tous les messages de d'apaisement sont les bienvenus. Est-ce que c'était une référence au message du Premier Ministre Erdogan ?

**LE PRESIDENT** - Oui. Je pense qu'il y a eu un geste qui a été fait par la Turquie, ses autorités, qui n'a pas suffi, mais qui a été regardé, en tout cas par moi, comme une évolution et un premier pas. Et, s'il n'est pas à un moment reconnu, alors nous ne pourrions pas demander à la Turquie d'aller plus loin. Donc il était très important de montrer qu'il y avait eu, là, une parole qui avait été reçue comme elle devait l'être. Merci./.

#### **Extraits de la conférence de presse conjointe de M. François Hollande, président de la république française avec son homologue arménien Serge Sarkissian à Erevan – 13 mai**

« **QUESTION** - Ma question est adressée au Président HOLLANDE. A la veille du 24 avril et à la veille du 99ème anniversaire du génocide arménien de 1915, le Premier ministre turc et le ministre des Affaires étrangères turc ont fait des déclarations inattendues et qui ont été admises, par certains, comme un pas en avant. Ce n'est pas cette perception-là qui a été la perception de l'Arménie. L'Arménie n'a pas cru à la sincérité de ces démarches dans sa déclaration. Parce que si la Turquie est vraiment sincère dans sa démarche, dans sa déclaration, il n'a qu'une chose à faire, c'est de ratifier et mettre en œuvre les protocoles qui ont déjà été négociés et co-signés entre les deux pays : les protocoles visant la normalisation diplomatique entre les deux pays.

**LE PRESIDENT** - Je me suis déjà exprimé sur cette question, lorsque le Premier ministre ERDOGAN a fait cette déclaration. Moi, je vois toujours le caractère positif dans un certain nombre de signaux, et c'était le cas. Cela ne va pas jusqu'au point que j'avais fixé comme essentiel, parce qu'il faut appeler les massacres qui se sont produits en 1915 par leur nom : c'est un génocide. Mais, chaque fois qu'il y a des évolutions, je les relève. Mais ce qu'il convient d'obtenir, c'est la reconnaissance du génocide. Merci./.

*Pour la conférence de presse conjointe en intégralité : [Cliquer ici](#)*

### **Extraits du discours de M. François Hollande, Président de la République française, lors de la cérémonie de commémoration du génocide arménien – 24 avril**

« Cette tragédie porte un nom, un seul nom : c'est le génocide. Il n'y en a pas d'autre. C'est la raison pour laquelle, la République française l'a officiellement reconnu (...) La loi de 2001 porte un article unique (...) "La France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915". (...)

Avant même cette loi, le génocide arménien était dans la mémoire de la France. D'abord, parce qu'il était inscrit dans l'histoire familiale des 500 000 Français d'origine arménienne qui, je le rappelle, est la troisième communauté arménienne au monde, hors bien sûr de l'Arménie. (...)

La commémoration d'aujourd'hui est une répétition. Parce que nous préparons ensemble la commémoration du centenaire du génocide en 2015. (...) Comme Président de la République française, on me demandait où je serai en 2015, le 24 avril. Je ne serai pas là parmi vous, je serai à Erevan pour le centenaire. (...) Je serai à cette cérémonie parce que nous devons continuer jusqu'au bout. Le devoir de mémoire et donc, la reconnaissance par le monde entier du génocide arménien.

La communauté des historiens, et je veux la saluer, a fait son travail et continue de le faire. (...) La France soutiendra toutes les initiatives qui seront prises au niveau européen pour lancer un programme de sensibilisation, de pédagogie et donc d'information, sur le génocide arménien. La France prendra tous les messages, d'où qu'ils viennent, qui appellent à la compréhension, à la compassion, à la tolérance, et à la reconnaissance des souffrances vécues par le peuple arménien.

J'ai donné instruction au gouvernement de préparer un nouveau texte, mais à une condition, c'est qu'il soit incontestable. C'est l'intérêt de tous. Car je ne veux pas essayer un nouveau refus qui serait utilisé alors par les propagandistes de la négation. Je demande donc que tout soit fait avec sérieux, méticulosité et volonté d'aboutir. Un fait nouveau s'est produit – il ne va pas dans le bon sens, puisqu'à la fin de l'année dernière, la Cour européenne des droits de l'Homme a invalidé une décision de la justice suisse dans une affaire portée par un requérant qui avait nié la réalité du génocide arménien.

La question que nous nous posons, ici, en France, est donc portée au niveau européen. La Suisse a demandé le renvoi de cette affaire devant ce qu'on appelle la grande chambre de la Cour européenne des droits de l'Homme. (...)

En évoquant le souvenir des victimes du génocide arménien, la République française rend hommage bien sûr à ceux qui sont morts, mais elle salue aussi la responsabilité des vivants. (...)

Cette cérémonie n'est pas une cérémonie qui accuse, elle n'est pas une cérémonie qui exclut, elle est une cérémonie qui rassemble. Il n'y a pas deux côtés, ceux qui sont ici, et ceux qui sont là. Il n'y a qu'un combat, qu'une lutte, qu'un idéal qui est celui de la reconnaissance du génocide arménien. »

*Pour le discours intégral : [Cliquer ici](#)*

## ASSEMBLEE NATIONALE

### Questions au gouvernement

#### **Question de M. Pierre Lequiller (UMP) : « Politique migratoire de l'Europe » & Réponse de M. Harlem Désir, secrétaire d'État chargé des affaires européennes – 21 mai**

« **M. Pierre Lequiller [UMP].** (...) Enfin, le citoyen ne peut pas comprendre le projet européen sans connaître les futurs contours de l'Union. Nous vous avons déjà posé cette question à plusieurs reprises dans cet hémicycle, et le Gouvernement ne nous a jamais répondu, ni sur la Turquie ni sur l'élargissement. Or François Hollande est très flou sur l'entrée de la Turquie dans l'Union. Il a ouvert des chapitres, auxquels Nicolas Sarkozy s'était toujours opposé, et ce, à un moment où Recep Tayyip Erdogan bafoue la démocratie, les droits de la femme, la liberté de la presse. À l'UMP – et 75 % des Français partagent notre point de vue – nous sommes clairement pour un partenariat privilégié, mais opposés à l'entrée de la Turquie. (...) Nous sommes d'ailleurs favorables à ce que l'élargissement connaisse une pause, afin que l'Europe puisse être approfondie. À quelques jours des élections européennes, pouvez-vous enfin nous répondre clairement, monsieur le secrétaire d'État ? (...)

**M. Harlem Désir, secrétaire d'État chargé des affaires européennes.** (...) Nous nous battons aussi, et je crois que nous nous retrouverons sur ce point, pour que, dans les politiques de voisinage de l'Union européenne, l'équilibre qui a été négocié par la France – qui consacre deux tiers du budget à l'Europe du Sud – soit maintenu. Nous ne nous désintéressons pas de ce qui se passe à l'Est du continent (...) et nous sommes tout à fait conscients de la gravité de la situation en Ukraine, mais nous estimons que la priorité doit être donnée à la stabilisation du sud et qu'il faut d'abord venir en aide à la Tunisie, à la Libye, à ces pays qui sont aujourd'hui en proie à l'instabilité. (...) Bâtir une politique de migration commune, c'est une priorité pour la France, que nous défendons avec notre partenaire allemand. Et ce sera une priorité pour nous vis-à-vis de la future Commission européenne. »

*Pour le compte rendu intégral de la séance : [Cliquer ici](#)*

#### **Question écrite de Mme Valérie Boyer (UMP) « Syrie : rébellion intérieure, interventions turques, attitude de la France » – 8 avril & Réponse du Ministère des affaires étrangères – 13 mai**

**Question :** « Mme Valérie Boyer alerte M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur l'attaque terroriste contre le village syrien de Kessab qui abrite l'une des dernières communautés arméniennes de la région, composée en grande partie de descendants des rescapés du génocide arménien, et son occupation par les rebelles armés. Le 21 mars 2014, le village de Kessab, situé au nord de la Syrie à la frontière turque, a été pris d'assaut par des islamistes radicaux soutenus par le gouvernement turc. (...) À la veille des commémorations du centenaire du génocide arménien, la responsabilité des autorités turques dans ces agissements terroristes doit être mise à jour et faire éventuellement l'objet de mesures de rétorsion. Elle souhaiterait ainsi savoir ce que compte entreprendre le Gouvernement français pour faire cesser les attaques des forces syriennes soutenues par la Turquie et pour garantir l'intégrité physique des Arméniens de Syrie. »

**Réponse :** « La situation dans le nord-ouest de la Syrie, en particulier dans la région de Kassab, est préoccupante. Les combats qui y ont éclaté à partir du 21 mars ont poussé de nombreux habitants à la fuite. La France est sensible au sort de ces personnes, contraintes de quitter leur ville sous le feu des attaques. Elle condamne toutes les violations du droit international humanitaire et des droits de l'Homme en Syrie et appelle toutes les parties au conflit, et en premier lieu le régime, à veiller à la protection des civils. Les droits des personnes appartenant à des minorités, quelle que soit leur origine ethnique ou leur religion, doivent être respectés. (...) S'agissant de la position de la Turquie, avec laquelle la France est en contact étroit, les autorités turques ont annoncé leur disponibilité à accueillir des Arméniens de la région de Kassab, en lien avec le Patriarcat arménien et la communauté arménienne turque. La France continue de se mobiliser en faveur de la population syrienne, du sort des minorités et de la situation des Arméniens en particulier. En dépit du manque d'informations disponibles, la France continue de suivre l'évolution de la situation à Kassab avec la plus grande vigilance, et restera attentive au sort des Arméniens de Syrie. »

**Question de Philippe Meunier (UMP) & Réponse de M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères et du développement international lors de la séance sur la situation en Syrie – 30 avril**

« **M. Philippe Meunier [UMP] :** « Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères ; j'y associe ma collègue Valérie Boyer. En Syrie, des milliers d'islamistes procèdent actuellement à un nettoyage ethnique, religieux et culturel en attaquant le territoire de Kassab, territoire habité par des familles syriennes d'origine arménienne, rescapées du génocide de 1915 perpétré par la Turquie. Ces djihadistes commettent ces atrocités à l'encontre de la population civile en bénéficiant de soutiens provenant du territoire turc. Ces violents combats ont aussi pour conséquence de rendre le désarmement chimique de la Syrie plus difficile. En effet, situés à quelques kilomètres du port de Lattaquié, ils paralysent l'évacuation par la communauté internationale de ces armes non conventionnelles appartenant à l'armée syrienne. (...) »

Ma question est donc simple et exige une réponse claire, monsieur le ministre : allez-vous demander à la Turquie de prendre les mesures nécessaires afin de mettre fin à la présence de ces bases islamistes sur son territoire, bases arrières qui permettent à ces criminels de commettre leurs atrocités et qui empêchent le bon déroulement du désarmement chimique de la Syrie ? (Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et UDI.) »

**M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères et du développement international :** « Monsieur le député, sur la protection des minorités, je pense que nous sommes absolument d'accord : rien ne justifie, rien ne peut expliquer, rien ne peut excuser que des minorités, quelles qu'elles soient, soient massacrées comme elles le sont. Sur ce point, l'accord est total entre nous. De même, nous pouvons faire des démarches à l'égard des pays circumvoisins et nous le faisons : là encore, je vous en donne acte. »

## Commission des affaires étrangères

**Extraits des interventions de Mme Elisabeth Guigou (SRC), Présidente Commission des affaires étrangères, M. Ahmet Insel, économiste et politologue et de M. Didier Billion, directeur-adjoint de l'IRIS lors de la table ronde sur la Turquie – 16 Mai**

**Mme Elisabeth Guigou :** « La Turquie compte parmi les vingt premières puissances mondiales, et demeure, malgré des fragilités, un partenaire économique de premier plan, dont le dynamisme et l'intégration à l'économie mondiale au cours de la dernière décennie ont suscité l'enthousiasme des observateurs extérieurs. D'aucuns estiment que les soubresauts de sa politique intérieure font obstacle à l'affirmation de ce grand pays comme puissance régionale et mondiale. Vous nous direz si vous partagez ce point de vue.

Sur le plan interne, l'AKP a remporté, avec 45,5 % des suffrages, les élections municipales de mars dernier. Cette victoire relative pourrait-elle selon vous inciter M. Erdogan à poursuivre sur la voie d'une dérive autoritaire facilitée par la faiblesse de l'opposition ? Ou bien pensez-vous que, malgré ce résultat, nous assistons à la fin du chapitre ouvert en 2002, marqué par le règne sans conteste de l'AKP, pour entrer dans une bataille de succession et une véritable recomposition du paysage politique ?

Selon le rapport de suivi de l'élargissement de la Commission européenne d'octobre 2013, le respect des droits fondamentaux continuerait d'être source de sérieuses préoccupations, la question kurde demeurerait un défi clé pour la démocratie turque, et le droit à un procès équitable serait remis en cause par le cadre légal pour les affaires de terrorisme et de crime organisé. Quel regard portez-vous sur cette analyse ?

J'ai pour ma part la conviction qu'il faut tenir un équilibre entre la fermeté et le dialogue et, surtout, arrimer la Turquie à l'Europe. Les négociations d'adhésion ont repris le 5 novembre 2013, avec l'ouverture d'un nouveau chapitre relatif à la politique régionale. Le Gouvernement français a annoncé, suite à la visite d'Etat du Président de la République en janvier dernier, son intention de lever les réserves sur l'ouverture de deux chapitres relatifs à la séparation des pouvoirs et au pouvoir judiciaire. Pensez-vous que cette ouverture sera de nature à accompagner le pays dans ses réformes ?

Enfin, le bilan de la politique étrangère de la Turquie est pour le moins mitigé. Jusqu'au déclenchement de ce qu'il est convenu d'appeler les « printemps arabes », la Turquie avait considérablement étendu son influence au niveau régional. Beaucoup pariaient sur son rôle de modèle et de puissance stabilisatrice dans la zone. Or, la Turquie s'est trouvée isolée et peine à faire valoir ses intérêts, au point que le chercheur Hamit Bozarslan qualifiait récemment son pays de « bateau ivre sur la scène internationale ». Partagez-vous cette analyse ?

La gestion de la crise syrienne par le gouvernement, au cœur des préoccupations turques, fait également l'objet de vives critiques. Le conflit syrien accroît les menaces pesant sur la Turquie : terrorisme, tensions ethnico-confessionnelles et problèmes territoriaux liés à la question kurde, sans compter la situation des réfugiés syriens. Faut-il s'attendre à de nouvelles inflexions de sa politique étrangère au Proche et Moyen-Orient ? »

Pour l'intégralité de la table ronde: [Cliquer ici](#)



## SENAT

### Questions au gouvernement

**Question de Mme Éliane Assassi (Groupe CRC) : « l'exécution de trois militantes kurdes dans les locaux de leur organisation parisienne » & Réponse de Mme Christiane Taubira, garde des sceaux, ministre de la justice – 29 avril**

**Mme Éliane Assassi (CRC) :** « (...) Vous le savez, le 9 janvier 2013, Sakine Cansiz, Fidan Doğan et Leyla Söylemez, trois militantes kurdes, étaient exécutées dans les locaux de leur organisation parisienne. Ces femmes luttait pour la reconnaissance des droits politiques et culturels de leur peuple. Depuis, un suspect a été arrêté, connu pour ses sympathies avec des mouvements nationalistes d'extrême droite turcs. Le mode opératoire et des révélations récentes tendent à démontrer l'implication des services secrets turcs et ceux d'autres États européens. Il s'agirait donc d'un acte planifié de longue date.

L'affaire Adem Uzun, dont l'ensemble des poursuites et la procédure ont été récemment annulées par la cour d'appel de Paris, prouve la coopération de la police française avec la Turquie pour l'arrestation des militants kurdes sur le territoire français. Partant de ce constat, nous pouvons nous interroger sur le rôle des services de renseignements français, sur les informations concernant Ömer Güney, ainsi que sur ses plans d'assassinat.

Une enquête a été ouverte et suit son cours en dépit des obstacles nombreux, qui visent à masquer les commanditaires. On peut craindre en effet l'enlisement de l'affaire. (...) Dans cette épreuve, les familles ont besoin du soutien de la République, alors que les leurs portaient les valeurs de démocratie, de justice et du droit des peuples. Les autorités de la République, en les recevant, exprimeraient leur compassion et prendraient en considération leur souffrance. L'indifférence accroît l'immense préjudice que ces familles vivent. Elles reconnaîtraient ainsi leur statut de victimes. L'œuvre de justice n'est pas une simple procédure de répression ou de sanction ; elle doit permettre aux victimes d'être informées, d'occuper la place qui leur revient. Être à la hauteur de la gravité de l'événement est une manière de dire que la République ne laissera pas faire. Ne pas les recevoir introduit un doute sur la détermination des autorités. Or la recherche de la vérité nécessite que les questions empreintes de doutes soient posées. Les recevoir permettrait aussi d'envoyer un message clair aux commanditaires de ce triple crime : la France ne le laissera pas impuni ! Il s'agit, enfin, d'adresser un signe à tous les démocrates qui ont trouvé refuge chez nous : la France les protégera et sera à leurs côtés.

Les associations de solidarité, comme l'association de solidarité France-Kurdistan, qui m'a sollicitée, les élus de tous bords que j'ai pu rencontrer, les citoyens et les personnalités comme celles rassemblées autour du comité "Vérité et justice", les associations kurdes et les familles ont besoin de cet encouragement. Dès lors, madame la garde des sceaux, ma question est toute simple : quand les plus hautes autorités de l'État recevront-elles ces familles ?

**Mme Christiane Taubira, garde des sceaux, ministre de la justice :** « Comme vous l'avez vous-même indiqué, une personne a été arrêtée et placée en détention provisoire, sous les chefs d'inculpation d'assassinats en lien avec une entreprise terroriste et d'association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste. Elle demeure évidemment présumée innocente tant que le

jugement n'a pas eu lieu. Mais les investigations nécessaires et les actes de procédure estimés utiles par les juges d'instruction pour la manifestation de la vérité sont menés.

Les familles des victimes se sont constituées parties civiles. Elles ont donc accès à l'entier dossier et doivent être régulièrement informées de l'avancée des investigations.

Vous avez évoqué l'attitude des autorités publiques. Comme vous le savez, en tant que garde des sceaux, je ne peux pas recevoir les familles et prendre ainsi le risque de fragiliser la procédure, en donnant à la partie adverse des éléments permettant d'en contester le déroulement neutre et indépendant. En revanche, votre question me donne l'occasion d'adresser la compassion et l'attention des autorités publiques aux familles.

En ma qualité de garde des sceaux, je continuerai de veiller à ce que les juges d'instruction disposent des moyens d'agir, c'est-à-dire des effectifs nécessaires – je pense notamment aux enquêteurs –, ainsi que des moyens d'information et d'accompagnement de la part de notre bureau d'enquêtes pénales internationales. Je m'assurerai donc qu'aucun obstacle matériel ou logistique ne vienne fragiliser l'avancée de l'enquête. »

*Pour le compte rendu intégral de la séance : [Cliquer ici](#)*

**Question de M. Hervé Marseille (UDI-UC) : « Pénalisation de la négation des génocides » & Réponse de M. Harlem Désir, secrétaire d'État auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé des affaires européennes – 15 avril**

**M. Hervé Marseille (UDI-UC) :** « Les promesses datent du mois d'avril 2012 ; depuis lors, rien ! Des promesses ont encore été formulées lors de la visite officielle du chef de l'État en Turquie au mois de janvier dernier ; depuis lors, toujours rien ! (...) Au mois de janvier dernier, à l'occasion d'une conférence de presse conjointe avec M. Abdullah Gül, Président de la République de Turquie, le Président français s'engageait de nouveau à la présentation par son gouvernement d'un projet de loi pour transposer en droit interne la décision-cadre européenne de 2008 prévoyant la pénalisation de l'apologie, la négation et la banalisation grossière publique des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre.

**M. Harlem Désir, secrétaire d'État auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé des affaires européennes :** « L'engagement du Président de la République est clair: toutes les victimes ont le droit à la protection de leur mémoire. Les négationnistes doivent être combattus, et leurs propos et actions doivent être sanctionnés. (...) Notre responsabilité est de choisir des voies juridiques qui respectent les principes fixés par notre Constitution et par le droit européen. Le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel ont déterminé à cet égard un cadre particulièrement strict.

Perdre de vue cette exigence serait prendre le risque de faire naître de nouvelles contestations et d'ouvrir de nouveaux espaces aux tentations négationnistes. Il n'en est pas question. C'est pourquoi je puis vous assurer que le Gouvernement est déterminé à poursuivre le travail nécessaire pour mobiliser toutes les ressources de notre droit et les procédures offertes par le droit européen à cette fin.

Comme vous le savez sûrement, la Cour européenne des droits de l'homme a rendu récemment un arrêt qui constitue un élément nouveau dans ce dossier complexe. Nous en évaluons la portée et les conséquences. Nous n'entendons pas, en effet, nous placer en contravention avec la

jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Ce principe, vous en conviendrez, ne peut pas être mis en cause.

Pour le compte rendu intégral de la séance : [Cliquer ici](#)

## AMBASSADE DE FRANCE EN TURQUIE

### Visite en Turquie des présidents des groupes d'amitié du Sénat et de l'Assemblée nationale, 15-18 avril

« Les présidents des groupes d'amitié France-Turquie du Sénat et de l'Assemblée nationale, respectivement M. Gérard Larcher et M. Christophe Bouillon, accompagnés des sénateurs Leyla Aïchi et Philippe Madrelle, ont effectué une visite en Turquie à l'invitation du président du groupe d'amitié France-Turquie de la Grande Assemblée nationale de Turquie, M. Kasım Gülpınar. A Ankara, la délégation a été reçue par le Président de la République M. Abdullah Gül ; la vice-présidente de la Grande Assemblée nationale de Turquie, Mme Ayşenur Bahçekapılı; le président de la commission d'harmonisation avec l'UE, M. Mehmet Tekelioğlu et le président de la commission parlementaire mixte Turquie-UE, M. Afif Demirkıran. Elle a visité notamment le Lycée Charles de Gaulle et l'Institut français d'Ankara. La délégation s'est rendue ensuite à Şanlıurfa (Sud-Est), ville d'origine de M. Gülpınar, où elle a été reçue par le préfet M. İzzettin Küçük et le maire M. Celalettin Güvenç. Elle est allée notamment à la rencontre des réfugiés syriens, en effectuant une visite dans le camp de Harran, à la frontière turco-syrienne. Au dernier jour de leur visite, les parlementaires ont rencontré des représentants de la communauté d'affaires franco-turque et de la société civile à Istanbul. »

## DECLARATIONS POLITIQUES

### Déclarations des partis et personnalités français sur la Turquie à l'occasion des élections européennes

Durant la campagne pour les élections européennes en France, la candidature turque à l'intégration à l'Union européenne a continué à diviser les partis politiques. « Ecologistes et Front de gauche sont favorables à l'entrée de la Turquie dans l'UE, à condition que celle-ci satisfasse aux critères d'adhésion - notamment le respect des libertés démocratiques. Même approbation côté PS, même si le secrétaire national du parti chargé de l'Europe, Philip Corderoy, juge qu'il s'agit "d'une perspective à très long terme".

Le centre comme l'UMP y sont, eux, hostiles – afin que l'Europe "affirme son identité et notre culture commune", explique l'UMP. Ils souhaitent tout de même développer un "partenariat renforcé" avec Ankara. Ces partis veulent par ailleurs donner la priorité à "l'approfondissement" de l'Union, estimant que le fonctionnement actuel de l'UE ne lui a pas permis de digérer correctement ses derniers élargissements. Enfin, le Front national est lui aussi opposé à l'adhésion turque, [sa présidente] Marine Le Pen estimant que l'UE "n'a de sens qu'en tant que club de pays européens, c'est-à-dire faisant partie de la même civilisation". » (*Libération, Laure Equy et Dominique Albertini, 07/05/2014*)

A la suite de leur victoire aux élections européennes, Marine Le Pen a fait appel à François Hollande d'exprimer le veto de la France à l'entrée de la Turquie à l'Union européenne. (*Libération, AFP, 27/05/2014*)

Mécène Principal *Main Supporter*



**redefining** / standards

Mécènes Institutionnels *Institutional Supporters*



BOYNER HOLDING



L'ORÉAL



33 rue Galilée  
75116 Paris

Tel.: +33 1 44 43 52 54  
Fax: +33 1 47 23 68 14

[info@institut-bosphore.org](mailto:info@institut-bosphore.org)